

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2013_17_1

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille treize, le lundi 18 mars à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Séance ordinaire Salle du conseil, à, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 12 Mars 2013

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Modification du
montant de l'affectation
des résultats de l'année
2011 au R002**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de corriger l'affectation ou compte R002 du budget de 2012, du résultat de 2011.

En effet, par erreur, il a été retenu d'affecter la somme de 60 801,92 € alors que le bon chiffre était de 60 801,51 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de corriger l'affectation du résultat au R002 pour le budget de 2012 en retenant la somme de 60 801,51 € en lieu et place de 60 801,92.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT